

CORRIGÉ DU GALOP DU 23 JANVIER 2021 EPREUVE D'ECONOMIE

Rappel du sujet, de son cadre et de ses difficultés

Faut-il réformer la politique de concurrence européenne ?

Difficultés : (i) bien qualifier les spécificités de la politique de concurrence européenne par rapport à celles pratiquées ailleurs dans le monde (en particulier aux Etats-Unis) ; (ii) ne pas confondre politique de concurrence et politique commerciale ; (iii) bien articuler politique industrielle et politique de concurrence (voir notamment chez Guillou l'idée que la politique industrielle en Europe se développe dans les dérogations de la politique de concurrence) ; (iv) prendre du recul par rapport aux documents donnés : plusieurs copies font une corrélation complète entre politique de concurrence et inflation, alors même que le rapport du Sénat est plus mesuré et rappelle le rôle de la politique monétaire ; (v) ne pas traiter la « politique de concurrence » comme un tout indifférencié mais bien analyser la portée/les faiblesses de ses différents outils (par ex, aides d'Etat vs antitrust) en fonction des objectifs assignés ; (vii) se démarquer en ne reprenant pas seulement les préconisations proposées par le dossier ; (viii) attention avec ce sujet d'actualité et faisant l'objet de nombreux débats de ne pas verser dans le ton journalistique ou polémiste.

Politique de la concurrence européenne :

- Des objectifs : assurer l'efficacité des marchés et protéger les consommateurs
- Des outils : droit de la concurrence, qui permet d'appréhender les atteintes concurrentielles ex ante – comme le contrôle des fusions - ou ex post – comme l'antitrust
- Des acteurs : Commission européenne et autorités nationales de concurrence

Rappel de méthodologie sur l'épreuve

- L'introduction doit être particulièrement soignée : synthétique, problématisée, dense en références. Les introductions fleuve ou sans problématisation sont sanctionnées
- Attention aux problématiques réduisant trop le sujet
- Les sous-parties de la copie doivent être reliées efficacement entre elles : (i) par un plan démonstratif : *vous pouvez vous noter un fil directeur pour vous assurer que l'enchaînement est bien cohérent* ; (ii) par des transitions claires. Attention aux copies enchaînant des sous-parties sans réelle cohérence.
- Les propositions doivent être étayées, quitte à être moins nombreuses. Il faut bien les relier aux constats du IIA, qu'elles répondent efficacement aux faiblesses soulevées dans votre copie.

IPESUP

Proposition de corrigé

Accroche : Le 4 juillet 2019, les ministres de l'économie polonais, allemand et français ont publié un communiqué de presse commun appelant à une modernisation de la politique européenne de la concurrence afin de répondre aux défis de compétitivité auxquels l'industrie européenne est confrontée. Depuis le blocage par la Commission européenne début 2019 de la fusion entre Alstom et Siemens, les questions sur l'efficacité et la finalité de la politique de concurrence européenne se sont multipliées. Il lui est notamment reproché de ne pas permettre de faire « face aux pratiques potentiellement abusives d'opérateurs extérieurs à l'UE sur le marché unique ».

Problématique : Dans quelle mesure la politique de concurrence européenne peut-elle être adaptée pour mieux répondre pour répondre à l'évolution de la concurrence mondiale ?

I. Alors que la politique de concurrence répond à ces objectifs au sein de l'UE, cette dernière se heurte aujourd'hui à des Etats aux pratiques anti-concurrentielles pouvant faire de la politique de concurrence un frein à la compétitivité de l'UE

I.A. Appliquée avec discernement, la politique de concurrence de l'UE a des effets bénéfiques sur la compétitivité européenne

- La politique de concurrence permet d'améliorer le fonctionnement des marchés et tendre vers une concurrence pure et parfaite Pareto-optimale (**Arrow et Debreu, 1954**).
- Approche comportementaliste (**Ecole de Chicago**), vise avant tout de limiter les barrières à l'entrée.
- **Combe et Monnier, 2012** : les cartels conduisent à des hausses de prix significatives, d'au moins 15 % en moyenne par rapport au prix de concurrence
- D'après la Commission (2019), elle permet une hausse du PIB à moyen termes de 0,3 point.
- **Philippe Aghion (2009)** : existe également une corrélation positive entre intensité concurrentielle et productivité des firmes
- Seules 2 transactions de fusions ont été interdites sur la période 2014-2018 par la Commission, contre 15 aux Etats-Unis (Fondapol, 2019).
- La Commission cherche à prendre en compte le contexte de plus en plus internationalisé : élargissement de la définition du « marché géographique » dans le cadre de ses analyses de fusions et acquisitions (**Fletcher et Lyons, 2016**).
- Chantier de modernisation du contrôle des aides d'Etat : le champ des exceptions a été progressivement élargi (Monti 2005, Almunia 2012) et les seuils de notification augmentés. Projets importants d'intérêt européen commun (PIEEC). Ex : plan Nano.

I.B. L'émergence de pratiques anticoncurrentielles, tant sectorielles que nationales, fragilise la politique de concurrence européenne

- La concentration des entreprises a plus augmenté aux États-Unis qu'en Europe (**Trésor-Eco, Concurrence et concentration des entreprises aux États-Unis, 2018**) : pour Gutiérrez et Philippon (2018), elle s'explique par une capture du régulateur, conduisant à une hausse des prix s'observe aux Etats-Unis dans de nombreux secteurs, rendant le marché européen moins cher car plus compétitif (**T. Philippon, The Great Reversal, 2019**).

- Rendements croissants dans les technologies numériques, aux marchés de nature mondiale, faisant que « *le gagnant prend presque tout* » (**Autor et al.**, 2019).
- Politique de l'Etat chinois consistant à soutenir les grands groupes nationaux (entreprises d'Etat – SOEs) : le groupe Huawei aurait ainsi bénéficié d'aides d'Etat de l'ordre de 75Mds de dollars, favorisant sa position de premier équipementier mondial des télécoms.
- Jean-Louis Beffa (Les clés de la puissance, 2015) : époque où les grandes puissances se livrent une guerre larvée derrière leurs « champions nationaux », indépendamment du droit de la concurrence.

II. Si certaines évolutions contemporaines invitent à une modernisation du droit de la concurrence, la politique de concurrence ne peut pas seule expliquer les fragilités du tissu industriel européen.

II.A. Les effets de la politique de la concurrence peuvent être contrastés, en particulier sur l'innovation, et ainsi nécessiter des adaptations

- Relation ambiguë entre innovation et concurrence est ambiguë : ex : effets négatifs de la concentration dans le secteur pharmaceutique sur l'innovation technologique sont observés (**Haucap et al**, 2019) ; à l'inverse, la théorie schumpétérienne voit dans l'existence d'une rente une incitation à l'innovation. Relation en cloche entre niveau de concurrence et niveau d'innovation (**Aghion et Howitt**, 1992).
- Les brevets accordant à leur détenteur un monopole temporaire sur l'exploitation de la technologie brevetée, permettent ainsi d'accroître les incitations à l'innovation (Trésor-Eco, 2017, Brevets et normalisation technique : comment concilier concurrence et innovation ?).
- Aides d'Etat : elles peuvent compenser des défaillances de marché, notamment en subventionnant des investissements générant des externalités positives. Pprès de 60% des aides accordées en Europe sont destinées à la protection de l'environnement, à l'efficacité énergétique et à la production d'énergie renouvelable (**Nicolaides**, 2019).
- Les fusions d'entreprises peuvent créer des économies d'échelle : **Williamson** (1968) ; la confrontation entre gains d'efficacité et atteinte à la concurrence doit permettre de déterminer si une concentration est favorable ou non au bien-être agrégé de l'économie.
- Numérique présente de nouveaux enjeux en termes de contestabilité des marchés (accumulation des données constituant une barrière à l'entrée).
- Les outils de la concurrence actuels répondent mal à ces nouveaux enjeux (ex : acquisition par Facebook de WhatsApp pour 22Mds EUR pas contrôlable en raison des seuils de chiffre d'affaires)

IIB. La modernisation des instruments de la politique de la concurrence doivent être couplées à un renforcement des instruments de défense commerciale afin d'adapter l'économie européenne à son nouvel environnement concurrentiel

- Renforcer l'effectivité des contrôles des pratiques anticoncurrentielles : recours plus fréquent aux « remèdes » comportementaux.
- Pour le numérique, un contrôle ex post de certaines concentrations pourrait être mise en place (CAE, 2019, Concurrence et commerce)
- Un renforcement du contrôle pourrait avoir lieu pour les acquisitions de conglomérats dominants, par exemple par une obligation de notification de tout projet de rachat pour certains acteurs identifiés (**Furman**, 2019, *Unlocking digital competition*).

- Instruments de défense commerciaux : discussions sont en cours sur un « Instrument sur les marchés publics internationaux » (IPI), visant à pénaliser les entreprises de partenaires n'ouvrant pas leurs propres marchés publics.

IPE SUP